

# Le Guide de l'orientation

Septembre 2024



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉTUDIANTES EN ORTHOPTIE

# SOMMAIRE

**01**

**Introduction**

**02**

**Le métier d'orthoptiste**

**03**

**La formation**

**04**

**Parcoursup**

**05**

**Poursuite d'études**

**06**

**Ressources**



# 01 INTRODUCTION

Ce guide de l'orientation est proposé par la **Fédération Française des Etudiant·e·s en Orthoptie**.

La FFEO est une fédération dite de filière, qui a pour vocation la représentation de l'ensemble des étudiant·e·s en orthoptie. À ce jour, les **16 associations étudiantes** représentant les 16 universités qui proposent la formation sont adhérentes à la FFEO.

Notre fédération a pour mission de défendre les intérêts des étudiant·e·s, de promouvoir la formation et la pratique de l'orthoptie ainsi que de garantir la qualité du cursus des futur.e.s orthoptistes.

## Objectifs du guide

Ce guide est à destination des collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s, personnes en reconversion professionnelle et toutes celles intéressées recherchant des **informations sur la formation, l'admission et le métier d'orthoptiste**.

Le guide de l'orientation est également un support qui pourra être utilisé par la FFEO et les associations locales des étudiant·e·s orthoptistes pour répondre aux questions des intéressé·e·s et de futur·e·s étudiant·e·s via les différents événements et/ou canaux de diffusions tels que leurs réseaux sociaux, lors de journées portes ouvertes, lors de salons d'orientation, etc.

Vous trouverez ici des informations complètes, allant de la définition du métier d'orthoptiste à la procédure d'admission via Parcoursup. Ces ressources sont conçues pour répondre à vos questions et, nous l'espérons, vous aider à finaliser votre candidature dans l'un des départements proposant notre formation.



# 02 LE MÉTIER

## Qu'est-ce que l'orthoptie ?

L'orthoptie est une **profession paramédicale** qui consiste en des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies de la fonction visuelle.

Son rôle est essentiel pour la prévention et le traitement des anomalies de la vision binoculaire, de l'amblyopie et des strabismes. Pour exercer l'orthoptie, il est nécessaire d'obtenir un **Certificat de Capacité en Orthoptie**.



Pour en savoir plus sur les actes professionnels réalisés par les orthoptistes vous pouvez consulter le code de la santé publique : [Section 1 : Actes professionnels](#). (Articles R4342-1 à R4342-8-3) - [Légifrance](#)

## Lieux d'exercices

Les orthoptistes bénéficient d'une grande liberté de lieux d'exercices et de statuts.

En effet, ils et elles peuvent exercer leur métier dans divers environnements :

- Les centres hospitaliers et cliniques,
- Les cabinets d'ophtalmologie,
- Les centres de réadaptation visuelle,
- Les établissements d'enseignement spécialisé pour enfants malvoyant·e-s,
- Les cabinets libéraux, etc.



Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, l'orthoptiste a la possibilité de collaborer avec d'autres professionnel.le.s paramédicaux.ales, tels que des psychomotricien.ne.s, kinésithérapeutes, et orthophonistes, que ce soit au sein d'une maison de santé ou en cabinet libéral, en partenariat avec un.e ou plusieurs orthoptistes.

## Quotidien

Selon le lieu d'exercice et sa spécialité, le quotidien d'un.e orthoptiste peut être **rythmé de différentes manières**. A noter que les éléments cités ci-dessous constituent une liste non exhaustive des possibilités de pratique possible.

En libéral, les orthoptistes sont amené.e.s à effectuer des bilans orthoptiques, des rééducations musculaires, des suivis d'amblyopies, des champs visuels, des bilans pour avis chirurgical du strabisme, des bilans neurovisuels pour des enfants atteints de troubles dys ou des adultes ayant eu un AVC par exemple, de la basse vision, etc.

Dans un cabinet ophtalmologique ou dans un centre hospitalier, les orthoptistes peuvent réaliser, selon les spécialités de la structure, des pré-consultations d'ophtalmologistes (acuité visuelle, prise de la tension oculaire, réfraction, etc.), effectuer des examens complémentaires (rétinophotographie, OCT, etc.), réaliser des champs visuels et également réaliser des bilans orthoptiques.



# 03 LA FORMATION

La formation d'orthoptie est une formation paramédicale professionnalisante accessible aux titulaires d'un baccalauréat.

La formation se déroule au sein d'un des **16 départements d'orthoptie** présents en France : Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris Cité, Rennes, Sorbonne Université, Strasbourg, Toulouse, Tours.

Elle s'effectue en **trois ans** et permet d'obtenir un certificat de capacité d'orthoptiste qui est le seul permettant la pratique de l'orthoptie en France.

Les **6 semestres de formation** sont validés par l'obtention de 180 ECTS selon les modalités du système "Licence, Master, Doctorat", dit LMD, permettant une **poursuite d'étude** après l'obtention du certificat de capacité vers un master ou encore vers la recherche avec un doctorat.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter : [Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste - Légifrance](#)

## Déroulement

La formation d'orthoptie repose à la fois sur les **connaissances théoriques** et les **compétences pratiques**.

Tout au long de leur cursus, les étudiant·e·s effectuent des stages dans divers environnements tels que le milieu hospitalier, les cabinets ophtalmologiques, ou en libéral. Ces expériences pratiques sont essentielles pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste.



Le programme est structuré autour de cours théoriques, de travaux pratiques et dirigés, ainsi que de stages. Chaque semestre se conclut par des examens permettant de valider l'année.

La première année est principalement théorique avec des cours d'optique, d'anatomie oculaire, de biologie, de bilan orthoptique, de différentes matières d'introduction à l'orthoptie, etc. La deuxième année est basée sur l'application pratique. La troisième année est centrée sur l'autonomisation, durant laquelle l'étudiant.e doit réaliser un mémoire de fin d'étude.



Pour en savoir plus sur les matières enseignées et le taux horaire accordé à chaque unité d'enseignement (U.E) n'hésitez pas à consulter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation d'orthoptie (M3C) souvent disponible sur le site du département concerné.

## Profil

L'orthoptie est une formation qui ouvre ses portes à divers profils. On retrouve dans les promotions des étudiant.e.s de tout âge avec des **parcours riches et variés** : issus de l'optique (opticien.ne.s, optométristes), issus de la santé (licence de biologie, PASS, LAS), des néo-bachelier.ère.s et bien d'autres formations encore liées ou non au domaine de la santé.

Depuis la réforme du baccalauréat, certain.e.s lycéen.ne.s peuvent se questionner sur **le choix de spécialités** le plus judicieux à effectuer pour entrer en orthoptie.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la première année de cursus est particulièrement riche en unités d'enseignements liés au domaine scientifique avec des modules tels que l'étude de la biologie, l'optique géométrique ou encore la réfraction. Vous pourrez également retrouver une introduction aux statistiques et à l'épidémiologie dispensée au cours de la deuxième année de cursus.



Le programme des enseignements réalisés en orthoptie diffère de ceux retrouvés au lycée. Cependant, on peut retrouver une continuité et une reprise de certaines notions retrouvées dans les spécialités à choisir au lycée.

Ainsi, les spécialités Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie et Mathématiques peuvent présenter un avantage pour les étudiant.e.s ayant suivi ces enseignements et arrivant donc en orthoptie avec des bases dans certains domaines.

Pour autant, il n'est pas nécessaire d'avoir cette triade de spécialités car les cours dispensés en orthoptie restent tout de même abordables à tout niveau et il n'est pas rare de retrouver des étudiant.e.s avec des triades atypiques mélangeant langues et économies, par exemple.

Concernant les **baccalauréats technologiques**, on retrouve quelquefois dans les promotions des étudiant.e.s ayant obtenu un baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). Tout du moins comme évoqué précédemment, nombre de profils sont acceptés en orthoptie, l'essentiel étant votre motivation.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la rubrique Parcoursup mentionnant les statistiques d'admissions selon votre diplôme du baccalauréat variable selon les départements d'orthoptie.

# 04 PARCOURSUP

## Candidature

L'admission au sein d'un département d'orthoptie s'effectue sur dossier, **uniquement via la plateforme Parcoursup**. Que ce soit pour les étudiant·e·s en formation initiale (sortant du bac) ou pour les personnes en reprise d'études (formation continue).

Parcoursup référence plus de 20.000 formations dont l'orthoptie depuis 2020. Chaque année les inscriptions s'effectuent entre janvier et mars, il faut suivre la procédure indiquée par l'établissement choisi.

Les dates d'ouverture des candidatures sont variables et sont communiquées par la plateforme vers la rentrée scolaire.



Pour en savoir plus consultez le site internet Parcoursup \_  
<https://www.parcoursup.gouv.fr/>

## Admission

Les résultats d'admission aux formations sont publiés entre mai et juin sur Parcoursup.

Si votre dossier est retenu par le ou les départements dans lesquels vous avez candidaté, vous serez convoqué.e à une session d'entretien d'admission avec un jury pour évoquer votre motivation, vos connaissances, votre parcours, ... afin de sélectionner les candidat.e.s les plus aptes à suivre la formation.

Pour mettre votre candidature en avant vous pouvez :

- Réaliser des stages,
- Vous renseigner sur le métier et les études notamment via les journées portes ouvertes,
- Vous renseigner sur le métier, la formation et les notions de base de l'orthoptie,
- Vous rapprocher des associations étudiantes pour qu'elles puissent vous présenter comment fonctionnent le département concerné, l'organisation des stages, de l'emploi du temps, etc.



Chaque année la FFEO publie un rapport d'enquête Parcoursup et un rapport d'enquête sur les oraux d'admission. Pour en savoir plus vous pouvez consulter <https://www.ffeo.fr/formations>

## Coût

Lorsque que vous candidatez sur Parcoursup, vous devez régler 80€ de frais de dossier par vœu réalisé dans un département d'orthoptie.

A la rentrée vous devez vous acquitter de la CVEC (103€ pour l'année 2024-2025) et des frais d'inscription (340€ pour l'année 2024-2025).

A noter que si vous êtes boursier.ère, il est possible que vous soyez exonéré.e de certains frais ; pour les étudiant.e-s en formation continue, les frais d'inscription sont plus élevés et dépendent de chaque département.

Pour toutes demandes de précision sur les différents frais appliqués nous vous invitons à vous rapprocher du ou des départements concernés qui seront plus à même de vous répondre.



Chaque année la FFEO publie un dossier presse afin de donner des informations sur les frais de rentrée. Pour en savoir plus : <https://www.ffeo.fr/coût-de-la-rentrée>



# 05

# POURSUITE D'ÉTUDE

Le certificat de capacité d'orthoptie permet depuis 2017, l'obtention d'un grade licence ce qui offre la possibilité d'une **poursuite de cursus universitaire**.

## Master

Il n'existe actuellement aucun master spécialisé ou dédié uniquement à l'orthoptie. Cependant, de nombreux Master permettant d'élargir nos compétences sont ouverts aux orthoptistes.

On retrouve par exemple :

- **Master en sciences de la vision** : ce programme vous permettra d'approfondir vos connaissances en ophtalmologie, en pathologies oculaires et en recherche dans le domaine de la vision. Il est proposé à l'université de Paris Saclay et de Nîmes.
- **Master en santé publique** : l'objectif principal de ce master est de former des étudiants sortant de licence et/ou des professionnels, dans les domaines du handicap et de l'amélioration de l'autonomie des personnes handicapées. Il est proposé à Lyon, Paris et Marseille.

## DU et DIU

Vous pouvez également envisager d'approfondir vos connaissances ou vous spécialiser davantage à travers des diplômes universitaires (DU) ou des diplômes inter-universitaires (DIU).

On retrouve par exemple :

- **DU Neuro-ophtalmologie** : il apporte des connaissances en neuro-ophtalmologie et est axé sur la pratique. Il est destiné aux médecins (ophtalmologistes, neurologues), internes en ophtalmologie et aux orthoptistes. Ce DU est proposé à Sorbonne Université



- **DIU en imagerie et pathologies rétiniennes** : apporte des connaissances sur le diagnostic et traitement des maladies rétiniennes. Il est destiné aux ophtalmologistes, internes en ophtalmologie et aux orthoptistes avec 3 ans de pratique professionnelle. Il est proposé à Paris Cité, Montpellier et Strasbourg.



La FFEO a publié en 2023 deux guides complets sur la poursuite d'études portant sur les masters et les diplômes universitaires et interuniversitaires : <https://www.ffeo.fr/poursuite-d-étude>



# CONTACTS

# & LIENS

## Ressources

**Thotis** : <https://thotismedia.com/Parcoursup/>

→ Pour comprendre la procédure Parcoursup

**Parcoursup** : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

**Orthoptie.net** : <https://orthoptie.net/>

→ site créé par B. Rousseau qui partage les évolutions et actualités de la formation et de la profession d'orthoptiste

**SNAO** (*Syndicat National Autonome des Orthoptistes*) :

<https://www.orthoptiste.pro/>

## Contacts

Tu as encore des questions ? Tu ne sais pas vers qui te tourner ?

Tu as des questions spécifiques au fonctionnement de ton département ? Tu peux contacter l'association du département d'orthoptie que tu souhaites ! Tu auras leur informations juste ici : <https://www.ffeo.fr/les-associations-locales>



Tu as des questions générales sur la formation d'orthoptie ? Tu n'as pas trouvé la réponse à tes questions dans ce guide ?

N'hésite pas à nous contacter !



### **Apolline Levresse**

*CM de l'orientation et de  
l'insertion professionnelle*

**[orientation@ffeo.org](mailto:orientation@ffeo.org)**



### **Loïs Ponte Felgueiras**

*CM de l'enseignement  
supérieur et recherche*

**[esr@ffeo.org](mailto:esr@ffeo.org)**



# FFEO



FEDERATION FRANÇAISE DES ETUDIANTES EN ORTHOPTIE

